

plus grand soin. Puis-je demander à la Chambre si nous allons maintenant passer à l'appel de l'ordre du jour?

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

#### LE SUD VIET-NAM—RECONNAISSANCE DU NOUVEAU RÉGIME

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à propos du coup d'État qui a été réussi au Sud Viet-nam. Afin que la décision que prendra le Canada pour ce qui est de reconnaître le nouveau régime ne soit pas une simple formalité et ne soit pas calquée automatiquement sur celle des autres pays, le ministre peut-il nous assurer que le gouvernement ne se hâtera pas d'accorder cette reconnaissance, mais prendra soin d'enquêter à fond sur les circonstances qui ont entraîné la révolution?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, je puis assurer au très honorable député que le gouvernement va étudier minutieusement la question de reconnaître le nouveau régime une fois qu'il sera solidement établi au Sud Viet-nam. Le gouvernement ne possède pas tous les renseignements qu'il juge nécessaires pour prendre une telle décision, laquelle ne sera pas prise à la hâte ni à la légère.

**M. R. N. Thompson (Red-Deer):** Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que nous n'entretenons aucune relation diplomatique directe avec le Viet-nam et que nous n'y avons aucune mission commerciale et vu qu'il y a un grand nombre de Canadiens dans ce pays non seulement à Saïgon, mais aussi dans les régions rurales, quels renseignements le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il nous fournir au sujet de la sécurité des ressortissants canadiens qui se trouvent au Viet-nam?

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, l'honorable député ne s'en souvient peut-être pas, mais nous avons un représentant au sein de la commission internationale chargée de maintenir la paix, commission composée de représentants du Canada, de l'Inde et de la Pologne. Nous avons reçu des renseignements de notre représentant. Les événements qui se sont déroulés la semaine dernière au Sud Viet-nam sont entourés d'une grande confusion. Cependant, je peux dire à la Chambre que d'après les renseignements obtenus, les Canadiens n'ont pas été en danger par suite des événements qui ont eu lieu au cours du week-end au Sud Viet-nam.

### LES RELATIONS OUVRIÈRES

#### LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LES DÉBARDEURS FERAIENT LA GRÈVE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je désire poser au ministre du Travail une question pertinente, brève et urgente. Le ministre a-t-il des renseignements à donner à la Chambre...

**M. l'Orateur:** A l'ordre! L'honorable député a été assez bon de m'envoyer un double de sa question. Pourrais-je lui dire que la première partie de sa question est recevable et lui demander de supprimer le deuxième paragraphe?

**M. Herridge:** Monsieur l'Orateur, je sacrifierai volontiers les 30 secondes requises. Le ministre a-t-il des renseignements à donner à la Chambre relativement au prétendu arrêt de travail des débardeurs employés dans les ports de la Colombie-Britannique?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, il semble qu'en conséquence du règlement qui a été effectué en août dernier, il a été convenu que certains paiements rétroactifs de salaire devaient être faits aux débardeurs. On m'informe que le but de l'arrêt de travail est de hâter les formalités du paiement et que, à l'heure actuelle, des fonctionnaires du ministère du Travail à Vancouver suivent les choses de près et fourniront toute l'aide possible pour la reprise du travail.

#### ACCUSATION CONTRE HAL BANKS À PROPOS DE SON ARRESTATION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Eldon M. Woolliams (Bow-River):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Justice à la suite de la réponse qu'il a donnée à une question posée par un député au sujet des accusations contre Banks. Le ministre est-il sûr qu'on ait formellement accusé Banks? Si la réponse est dans le sens de l'affirmative, je lui demanderai pourquoi l'on n'a pas arrêté Banks à ce moment-là, ou pourquoi il n'est pas relâché avec un cautionnement, selon l'usage juridique?

**M. l'Orateur:** Je dirai au député que la première partie de sa question était excellente, mais que la seconde est absolument irrégulière.

**M. Woolliams:** Puis-je donner une nouvelle forme à la question et la poser de la façon suivante? Pourquoi n'a-t-on pas arrêté Banks au moment où l'on a porté accusation contre lui, et pourquoi ne l'a-t-on pas libéré sous caution?